

Projet d'agrandissement du
Lieu d'enfouissement technique
d'Hébertville-Station
(LET-HS)

Mémoire de la Ville de Saguenay

Présenté au
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
(BAPE)

Octobre 2025

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Présentation de la Ville de Saguenay.....	2
2.1.	Population et perspectives démographiques	3
2.2.	Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)	3
3.	Entente intermunicipale de service relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET-HS)	4
4.	Besoins d'enfouissement de la Ville de Saguenay	6
4.1.	Scénarios	6
4.2.	Règlement municipal	7
5.	Conclusion.....	7
5.1.	Commentaires et engagements	7
5.2.	Préoccupations.....	9
5.3.	Recommandations	9

1. Introduction

La Ville de Saguenay tient à remercier la Commission pour l'opportunité de s'exprimer dans le cadre de la présente audience publique. Elle souhaite exprimer sa position quant à la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET-HS) dont le propriétaire exploitant est la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR).

2. Présentation de la Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay possède à la fois le statut de municipalité régionale de comté (MRC) et de municipalité locale. Elle a été constituée en février 2002 par la fusion des villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie, ainsi que des municipalités de Laterrière, Lac-Kénogami, Shipshaw et une partie de Canton Tremblay.

Elle est située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean et son territoire s'étend sur 1 265 km².

En tant que Ville-MRC, la Ville de Saguenay assure l'entière responsabilité de l'élaboration, de l'adoption, de la révision et de la mise en œuvre de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Elle planifie les besoins et les coûts pour l'implantation et la mise à niveau de ses équipements, infrastructures et services.

Par l'entremise de son Service du développement durable et de l'environnement, elle assure la responsabilité des tâches de gestion et d'opérations relatives aux matières résiduelles générées sur son territoire en plus des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population.

La Ville de Saguenay est propriétaire de nombreux équipements dont notamment un centre de tri régional des matières recyclables, quatre écocentres, trois usines de traitement des eaux usées, quatre étangs aérés, trois sites de dépôt de béton et asphalté et un ancien lieu d'enfouissement sanitaires (LES) sur lesquels elle assure les suivis environnementaux et le contrôle des biogaz.

2.1. Population et perspectives démographiques

La Ville de Saguenay comptait 147 361 habitants en 2021. Entre 2021 et 2024, la population de Saguenay a connu un gain de près de 5 000 habitants. Une telle croissance en si peu de temps n'avait pas été constatée depuis le milieu des années 70. En 2024, la population de Saguenay a atteint un sommet de 152 341¹ habitants et ce nombre devrait diminuer progressivement pour atteindre 147 319² habitants en 2051.

Les projections présentent un bilan davantage positif que les publications précédentes avec des projections plus élevées en ce qui concerne la population totale.

2.2. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

La Ville de Saguenay souscrit aux objectifs gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*. Elle s'est engagée à contribuer à l'atteinte de ceux-ci au cours de son PGMR 2023-2030 en respectant la hiérarchie des 5R.

L'objectif premier étant que la seule matière résiduelle éliminée soit le résidu ultime, plusieurs efforts sont déployés afin de détourner le maximum possible de matière de l'enfouissement.

À titre d'exemple, notons qu'annuellement, sur le territoire de Saguenay, ce sont :

- Près de 17 000 tonnes de matières recyclables qui sont acheminées au centre de tri;
- Plus de 9 000 tonnes de matières organiques qui sont valorisées en compost ;
- Plus de 80 000 tonnes d'agréats qui sont réemployés dans les travaux d'infrastructures;
- Le contenu de plus de 4 200 fosses septiques qui est valorisé;
- Environ 24 000 m³ de biosolides municipaux qui sont valorisés;

¹ Institut de la statistique du Québec, 2025

² Statistiques Canada

- Et on compte plus de 200 000 visites citoyennes aux quatre écocentres de la Ville.

Selon les données d'élimination du MELCCFP, les matières enfouies de la Ville de Saguenay³ sont passées de 719 kg/habitant en 2014 à **492 kg/habitant en 2023** (correspondant à 73 282 tonnes enfouies en provenance des secteurs résidentiel, ICI et CRD). Dépassant ainsi l'objectif national fixé à 525 kg/habitant.

Une baisse de 40 kg/habitant est notamment attribuable à l'instauration de la collecte des matières organiques en 2022.

Le PGMR de la Ville de Saguenay comprend 54 actions dont plus d'une vingtaine concernent spécifiquement :

- L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) de la population à travers différentes approches (ex. formations, ateliers, programmes scolaires, patrouille, publications, médias sociaux, portes ouvertes);
- Le service-conseil aux ICI (industries, commerces et institutions) et aux organisateurs d'événements (plus de 200 accompagnements par année);
- Les programmes de réduction à la source;
- Les projets de réemploi et d'économie circulaire.

Toutes ces actions ont pour objectif de diminuer le tonnage à l'enfouissement en incitant chaque générateur de déchet, du plus petit au plus imposant, à faire sa part puisque **la gestion des résidus ultimes est une responsabilité collective.**

3. Entente intermunicipale de service relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET-HS)

C'est en prévision de la fermeture, en novembre 2017, du lieu d'enfouissement technique de Chicoutimi (Centre technologique AES) utilisé conjointement par la Ville et la

³ Secteurs : résidentiel, ICI (industrie, commerce et institution) et CRD (construction, rénovation, démolition)

municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay, qu'une entente intermunicipale relative à l'utilisation du LET-HS a été convenue entre les trois parties soit :

- La Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean;
- La MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Et la Ville de Saguenay.

Cette entente offre des avantages environnementaux et économiques significatifs pour l'ensemble de la région, tout en respectant pleinement les exigences liées à l'intérêt public.

Signée en novembre 2015 et prenant fin initialement en septembre 2018, l'entente prévoit un renouvellement pour des termes successifs de 10 ans jusqu'à ce que le LET-HS ait atteint sa durée de vie utile.

La RMR s'assure, pour toute la durée de l'entente :

- D'organiser, d'opérer et d'administrer le LET-HS;
- De recevoir, de traiter et d'enfouir toutes les matières admissibles;
- D'obtenir et de maintenir en vigueur toutes les autorisations gouvernementales requises.

La MRC et la Ville demeurent responsables pour leur part du traitement des matières non admises au LET-HS et générées sur leur territoire.

En plus des frais fixes annuels, chaque tonne de matières reçue au LET-HS provenant du secteur résidentiel est facturée respectivement à la MRC et à la Ville. La contribution financière de chacune des parties tient également compte des recettes provenant des matières admissibles reçues des ICI de leur territoire respectif.

Pour les parties, l'entente procure plusieurs bénéfices financiers :

- Des économies d'échelle (le coût par tonne traitée diminue en raison du volume acheminé);

- Des revenus supplémentaires en provenance des ICI de la MRC et de la Ville;
- La stabilisation du coût à la tonne.

Des comités intermunicipaux (technique et consultatif) sont en place afin, entre autres, d'assurer :

- La mise en œuvre des PGMR de chacune des parties et l'atteinte des objectifs qui y sont prévus;
- Le respect des engagements de chacune des parties à l'entente;
- Le suivi des autorisations gouvernementales.

4. Besoins d'enfouissement de la Ville de Saguenay

4.1. Scénarios

En prévision de la fermeture du LET de Chicoutimi en 2017, dont les opérations ont débuté en 1997, plusieurs scénarios ont été évalués afin de répondre au besoin d'enfouissement de la Ville-MRC de Saguenay. Parmi ceux-ci :

- Le transbordement vers d'autres LET situés à l'extérieur de la région;
- L'ouverture d'un nouveau LET sur le territoire de Saguenay;
- L'entente de partenariat pour l'utilisation du LET-HS.

L'entente de partenariat pour l'utilisation du LET-HS, malgré qu'elle implique l'agrandissement du site, s'est avérée le scénario à prioriser.

Ce scénario était et demeure, encore aujourd'hui, celui qui respecte le plus les principes du développement durable. Il comporte le moins d'impact sur l'environnement notamment en regard des émissions de GES qui seraient associées au transport hors région, il est déployé en respect des communautés locales et des milieux naturels environnants, il respecte la réglementation et est financièrement avantageux pour l'ensemble de la région.

4.2. Règlement municipal

À la suite de l'entente intermunicipale de service concernant l'utilisation du LET-HS, et en cohérence avec celle-ci, la Ville de Saguenay a modifié son règlement sur la collecte et la gestion des matières résiduelles⁴.

Ce règlement stipule que tous les résidus ultimes générés sur son territoire doivent obligatoirement et exclusivement être enfouis au lieu désigné par la Ville, soit le LET-HS situé au 100, 9^e rang, Hébertville-Station.

5. Conclusion

5.1. Commentaires et engagements

La nécessité pour les municipalités, les industries, les commerces et les institutions (ICI) de recourir à l'enfouissement des résidus ultimes demeure un constat bien réel, et ce pour plusieurs années encore.

En appui aux efforts déjà déployés et à venir en matière de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de compostage, et malgré les projections démographiques décroissantes à long terme pour la Ville de Saguenay, il est essentiel de planifier les infrastructures techniques requises et conformes qui permettront de répondre au besoin futur d'enfouissement. Il s'agit d'une **responsabilité collective** visant à assurer la pérennité de la gestion des résidus ultimes.

Le bilan annuel du PGMR de la Ville de Saguenay démontre que la valorisation des **matières organiques** contribue grandement à la réduction des déchets. Des efforts soutenus continueront d'être investis dans ce domaine afin d'en optimiser les retombées environnementales et de prolonger la durée de vie du site d'enfouissement.

⁴ Règlement VS-R-2025-18

La modernisation de la collecte sélective au Québec a pour objectif de maximiser le recyclage, la réutilisation et la valorisation des **matières recyclables** en réduisant le gaspillage et l'enfouissement. C'est entre autres en responsabilisant les producteurs de contenants, emballages et imprimés, en transitant d'une économie linéaire (extraire, produire et jeter) vers une économie circulaire et en créant des débouchés pour les matières recyclées qu'elle y arrivera.

De manière à répondre aux enjeux liés à la modernisation de la collecte sélective et afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux, la Ville de Saguenay s'est dotée en 2025 d'un nouveau **centre de tri des matières recyclables**. Il s'agit d'une installation ultramoderne, en grande partie automatisée, qui améliore la qualité du recyclage et la performance de tri des matières.

Des **campagnes de sensibilisation** et d'information au niveau local et régional, des **ateliers** et des **formations** sur le tri des matières et sur les bons gestes à poser sont constamment offerts et diffusés aux citoyens. La Ville, en collaboration avec ses partenaires régionaux, s'engage à poursuivre cette mission.

En complément des mesures d'ISÉ (information, sensibilisation, éducation) le Service du développement durable et de l'environnement offre de l'accompagnement personnalisé aux ICI afin de les inciter à améliorer leur bilan GMR et à diminuer les quantités de déchets acheminées à l'enfouissement.

Par ailleurs, le détournement des **résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)** constitue un levier stratégique pour prolonger la durée de vie du LET. Ces matières, généralement volumineuses et lourdes, exercent une pression importante sur la capacité du site. Afin de réduire leur enfouissement, une exigence visant à détourner au moins 75 % des CRD générés sur les chantiers a été intégrée aux appels d'offres de la Ville. La municipalité demeure également attentive aux recommandations et aux outils développés par RECYC-QUÉBEC afin d'adopter de meilleures pratiques.

Ces initiatives et engagements ont pour objectif de contribuer au prolongement de la durée de vie du LET-HS et de garantir que le projet d'agrandissement puisse répondre aux

besoins d'enfouissement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, même au-delà des horizons temporels prévus.

5.2. Préoccupations

Dans le cas où le projet d'agrandissement du LET-HS soit refusé, les conséquences économiques et environnementales pour la Ville de Saguenay et pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean seraient majeures.

Notons entre autres les risques associés à la :

- Perte de la mutualisation des services et des infrastructures, ce qui entraînerait une hausse significative des coûts pour les municipalités participantes;
- Perte d'emplois locaux actuels et futurs liés à la gestion des matières résiduelles;
- Perte de prévisibilité et de stabilité à moyen et long terme de la gestion des résidus ultimes dans la région;

De plus, la nécessité de transporter les matières résiduelles hors région générerait des émissions de gaz à effet de serre (GES) supplémentaires, en contradiction avec les engagements de la Ville de Saguenay inscrits dans son Plan climat 2025-2035.

5.3. Recommandations

Considérant que le lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (LET-HS) est actuellement **le seul LET autorisé et en exploitation dans la région** du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant la volonté régionale partagée de maintenir cette infrastructure **sous propriété et responsabilité publique**, dans une perspective conforme aux **objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**, notamment le **détournement maximal de matières de l'enfouissement** ;

Considérant que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a démontré qu'elle possède **l'expertise, les compétences et la rigueur nécessaire** pour gérer efficacement ce type d'installation tout **en respectant les préoccupations des citoyens, des organismes du milieu et des partenaires régionaux, et ce en conformité avec les normes réglementaires**;

Considérant que la localisation retenue pour l'agrandissement du LET-HS a été **déterminée stratégiquement afin de minimiser les impacts négatifs** (bruit, odeur, nuisances) pour les populations avoisinantes ;

Considérant que **les impacts du projet d'agrandissement ont été documentés et analysés** et que les propositions retenues permettent d'éviter et de **minimiser le plus possible les répercussions sur les milieux humides et hydriques**, ainsi qu'à **limiter le déboisement** afin de **préserver l'harmonie visuelle** du paysage;

Considérant les **avantages significatifs de l'utilisation d'un site existant**, incluant la **mutualisation des infrastructures, des ressources humaines et logistiques**;

Pour toutes ces raisons, la Ville de Saguenay appuie le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, et recommande à la Commission de reconnaître son importance stratégique pour l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.